



PROTEGE



# Renforcer et développer la gestion des Zones de Pêche Réglementée de Polynésie française

## Rapport final

Direction des ressources  
marines de Polynésie française

Février 2024



DIRECTION DES  
RESSOURCES MARINES  
PU FA'AHOTU MOANA

Le projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, PROTEGE, est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) au bénéfice des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Pitcairn et de Wallis et Futuna.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
  - Thème 2 : les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : l'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au programme régional océanien pour l'environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue sur 4 ans.

Ce rapport est cité comme suit :

Direction des ressources marines de Polynésie française, 2024, Renforcer et développer la gestion des zones de pêche réglementée en Polynésie française : Rapport final

Bilan d'activité, Polynésie française, 21 pages

*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Direction des ressources marines de Polynésie française et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*

## Table des matières

<b>I. Description du projet</b> .....	<b>6</b>
I.1. Contexte .....	6
I.2. Objectifs des actions.....	7
<b>II. Méthode</b> .....	<b>8</b>
II.1. Action 6A.1.2 : Mise en réseau des comités de gestion des ZPR .....	8
II.2. Action 6A.1.3 : Renforcer et développer la gestion des zones de pêche réglementée en Polynésie française .....	8
<b>III. Résultats</b> .....	<b>9</b>
III.1. Action 6A.1.2 : Mise en réseau des comités de gestion des ZPR .....	9
III.2. Action 6A.1.3 : Renforcer et développer la gestion des ZPR en Polynésie française .....	11
III.2.i. Evolution du nombre de ZPR.....	11
III.2.ii. ZPR en projet .....	13
III.2.iii. Balisage, signalétique et communication.....	14
III.2.iv. Actions de surveillance et contrôle .....	15
III.2.v. Diagnostics et études .....	15
<b>IV. Conclusions et Perspectives</b> .....	<b>17</b>
<b>V. Annexe</b> .....	<b>18</b>
<b>VI. Documentation relative à la mise en œuvre en 2023</b> .....	<b>21</b>
<b>VII. Utilisation des crédits affectés sur la période 2020 à 2023</b> .....	<b>22</b>

## Résumé exécutif

Titre des actions	Renforcer et développer la gestion des zones de pêche réglementée en Polynésie française (Actions 6A.1.2 et 6A.1.3 du plan de mise en œuvre PROTEGE)
Auteurs	Direction des ressources marines de Polynésie française (Anne Marie TRINH, Magali VERDUCCI, Camille GALL)
Collaborateurs	
Editeurs	
Année d'édition du rapport	2024

Objectifs de l'action	<p>Les objectifs principaux de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la gestion des ZPR existantes ;</li> <li>- Accompagner les demandes de création de ZPR ;</li> <li>- Renforcer les capacités des parties prenantes ;</li> <li>- Evaluer l'efficacité des ZPR ;</li> <li>- Créer des supports de communication et sensibiliser les populations ;</li> <li>- Mettre en réseau les comités de gestion des ZPR et animer ce réseau.</li> </ul>
Contexte	<p>L'exploitation non durable des ressources et les mauvaises pratiques en matière de pêche récifo-lagonaire trouvent souvent leurs origines dans l'absence de prise de conscience par les pêcheurs de leurs propres impacts sur la ressource. Le processus de co-gestion ou gestion participative permet de responsabiliser les acteurs sur l'exploitation durable des ressources marines en décentralisant les prises de décision.</p> <p>La stratégie de la Polynésie française s'appuie sur une décentralisation progressive de la gestion de la pêche récifo-lagonaires en y associant les communes et les populations locales. L'outil principal de mise en œuvre de cette stratégie est la ZPR. Les objectifs de gestion, le zonage et les règles de pêche y sont définis conjointement par le Pays, les communes et les populations locales. La création, l'animation des comités de gestion et la mise en réseau de ces ZPR devrait permettre de poursuivre la responsabilisation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, seuls garants d'une gestion efficace des ressources marines dans ce contexte.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, la Direction des Ressources Marines (DRM), chargée d'assurer la gestion et la préservation des ressources aquatiques relevant de sa compétence en vue d'une exploitation responsable et durable, souhaite la création de nouvelles ZPR, le renforcement de la co-gestion des ZPR existantes et la mise en réseau éventuelle des comités de gestion.</p>
Méthodologie	<p>Pour assurer le renforcement et le développement ainsi que la mise en réseau des ZPR, les actions suivantes étaient prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une assistance technique aux communes et populations locales pour la création de ZPR</li> <li>- Créer des supports et organiser des formations pour renforcer les capacités des différentes parties prenantes qui participent à la gestion des ressources marines</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les travaux administratifs et logistiques relatifs aux ZPR</li> <li>- Réaliser des études pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et mieux connaître les pêcheurs, leurs pratiques et leur perception de l'évolution des ressources et des mesures de gestion en places</li> <li>- Communiquer sur les mesures de gestion et sensibiliser la population sur le sujet</li> <li>- Organiser un atelier sur les ZPR en Polynésie française afin rassembler les acteurs pour partager les expériences et solutions mises en œuvre localement pour la bonne gestion des ressources récifo-lagonaires, capitaliser sur les bonnes pratiques de gestion et discuter de l'opportunité et des défis de la mise en réseau des ZPR de Polynésie française</li> </ul>
--	--

<p>Résultats et conclusions</p>	<p>La DRM a renforcé l'implantation de la cogestion des ressources récifo-lagonaire, avec des créations, des modifications, et le suivi des ZPR. Au 31 décembre 2019, on dénombre 17 ZPR réparties sur 8 îles de Polynésie française et représentant une superficie totale de 24 001 hectares. Quatre ans plus tard, au 31 décembre 2023, 23 ZPR représentant une superficie totale de 87 290 hectares dont 16 sont dotées d'un comité de gestion sont recensées sur 14 îles de Polynésie française. Chaque nouvelle ZPR entraînant l'installation de dispositifs de balisage, 8 ZPR ont fait l'objet de travaux de balisage entre 2020 et 2023. L'atlas des ZPR permet de rendre compte des différentes ZPR en place. De nombreux supports de communication (flyers, affiches, panneaux de signalétique) ont également été conçus.</p> <p>En parallèle, le travail de mise en réseau a porté ses fruits. Le premier atelier territorial réunissant les comités de gestion, ZPR et Rahui, des 5 archipels de Polynésie française a été organisé en mai 2022 à Tahiti. A l'issue de l'atelier, les participants ont unanimement convenu de l'intérêt de la mise en réseau des comités de gestion des ZPR/Rahui de Polynésie française. En octobre 2023, un an après l'atelier, la Fédération des ZPR et Rahui du Pays, dénommée « Te Marae Mo'a » a officiellement créé ce réseau. L'objectif de cette fédération est de promouvoir la création, la pérennisation et le fonctionnement d'un réseau polynésien des comités de gestion et des associations en charge de la gestion d'aires marines gérées ou protégées telles que les ZPR, Rāhui, AMG, AMP.</p> <p>De plus, dans la continuité de l'atelier, différents outils ont été mis en place dont un outil cartographique pour visualiser les ZPR du territoire, un annuaire en ligne de mise en contact, et une mallette pédagogique pour la formation des comités de gestion à la biologie et la gestion des ZPR.</p>
<p>Limites de l'action</p>	<p>La co-gestion demande du temps et des moyens humains afin de mettre en place des mesures de gestion connues et acceptées par tous, et pertinentes pour la gestion des ressources. Aujourd'hui, la création et le suivi des ZPR de Polynésie française dépend d'1,5 ETP de la DRM de manière pérenne parfois renforcé par 1 ETP temporaire. C'est trop peu quand on sait l'éclatement géographique de la Polynésie française, le temps nécessaire à la concertation avec la population et les délais administratifs de classement et de mise en place de dispositifs de balisage.</p>

---

## I. Description du projet

---

### I.1. Contexte

En Polynésie française, l'augmentation de la population, le développement de circuits de transport et de commercialisation, ainsi que la récession économique ont poussé les populations locales à exploiter, parfois de manière excessive, les ressources récifo-lagonaires. Dans de nombreuses îles du territoire, les élus communaux et les pêcheurs rapportent des témoignages de réduction, voire d'épuisement de certaines ressources cibles. La mise en place de mesures de gestion des ressources récifo-lagonaires est urgente et essentielle dans certaines îles où ces ressources peuvent constituer jusqu'à 90 % des apports protéiques de la population.

La Polynésie française dispose d'une réglementation des pêches datant de 1988 et conçue de manière centralisée avec des règles communes à l'ensemble du territoire (à l'exception de la période de fermeture de la pêche aux langoustes sur l'île de Rapa, qui est différente du reste de la Polynésie française). Par ailleurs, la dispersion des îles habitées, l'isolement de certaines, et l'insuffisance de moyens de contrôle de l'administration centrale conduisent à un respect insuffisant de ces règles qui ont parfois entraîné des situations critiques.

Néanmoins, cette réglementation prévoit la possibilité de mettre en place des règles spécifiques, notamment des mesures restrictives en matière de pêche, sur certaines zones délimitées appelées Zones de Pêche Réglementée (ZPR). Dans ces ZPR, les règles communes à l'ensemble de la Polynésie française, telles que les limites de maillage et de longueur de filet de pêche par exemple, s'appliquent mais des restrictions supplémentaires peuvent être implémentées. Ces restrictions peuvent porter sur les engins ou techniques de pêche, les espèces, les tailles, les stades de développement, les périodes et les durées de pêche, le nombre de pêcheurs, navires ou engins de pêche déployés pendant une période donnée, les quotas individuels par pêcheur ou navire, et le devenir des produits de la pêche (ex : commercialisation, transport).

Cet outil ZPR permet la mise en place d'une cogestion des ressources récifo-lagonaires par l'administration centrale et les acteurs locaux. Les objectifs de gestion, les règles de pêche, le zonage et la durée de classement sont conjointement définis par le Pays, la municipalité et la population locale. Afin d'assurer la meilleure acceptation, une consultation publique la plus large possible est organisée auprès de la population locale afin de la sensibiliser aux problématiques de déclin des ressources lagonaires et l'orienter vers une gestion durable. Les pêcheurs sont plus particulièrement impliqués dans le diagnostic de l'état des ressources, la définition des objectifs de gestion et l'élaboration des règles de gestion. De ce travail découle le classement d'espaces maritimes en ZPR, par un arrêté adopté par le conseil des ministres, et la mise en place d'un comité de gestion. Ce dernier est composé des principales parties prenantes de la localité (pêcheurs, élus municipaux, représentants de la société civile, etc.) et participe aux actions de gestion de la ZPR (suivi, surveillance, propositions en matière de gestion, etc.).

Au 31 décembre 2019 (démarrage de l'action PROTEGE), 17 ZPR réparties sur 8 îles de Polynésie française et représentant une superficie totale de 24 001 hectares avaient été adoptées. Ce chiffre de 17 est calculé en comptabilisant les initiatives de gestion à l'échelle d'une commune, commune associée ou d'une île gérée par un même comité de gestion pour les sites qui en dispose (8 ZPR sur les 17). 12 autres îles ou communes avaient manifestées un intérêt pour mettre en place des mesures de gestion de leurs ressources récifo-lagonaires et 1 île avait en projet d'étendre la gestion ciblée sur la ressource en bénitiers à d'autres ressources exploitées.

Les objectifs de classement des zones ont également évolué au fil du temps avec les principales tendances suivantes :

- Avant les années 1990 : Conservation et préservation de la ressource et des écosystèmes, dans la mouvance internationale de création de réserves naturelles ;
- Entre les années 1990 et 2000 : Gestion de conflits d'usage entre les pêcheurs (exemple pour la pêche aux chinchards à la senne de plage ou à la ligne) ;
- Depuis 2010 : Gestion des conflits et de la ressource pour son utilisation durable suite à l'amenuisement constaté par les élus communaux et les pêcheurs locaux.

L'idée maitresse des ZPR est l'implication de la population locale dans la gestion et la gouvernance afin de la sensibiliser et de la responsabiliser.

## I.2. Objectifs des actions

Dans le cadre du RA6 du programme PROTEGE, « Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées », deux actions sont menées par la Direction des Ressources marines (DRM) :

- 6A.1.2 – Mise en réseau des comités de gestion des ZPR de Polynésie française
- 6A.1.3 – Renforcer et développer la gestion des zones de pêche réglementée en Polynésie française

La première action a pour objectif d'initier un réseau de comités de gestion des ZPR afin de :

- 1) Permettre des échanges entre pairs et des retours d'expériences dans la gestion des ressources marines ;
- 2) Recueillir les attentes vis-à-vis de la mise en réseau des comités de gestion des ZPR ;
- 3) Renforcer les capacités des parties prenantes dans la gestion des ressources marines ;
- 4) Promouvoir l'outil ZPR ;

En ce qui concerne la deuxième action, l'objectif principal est d'accompagner la DRM dans sa démarche de mise en place et de suivi des ZPR, notamment en réalisant les missions suivantes :

- 1) Apporter une assistance technique pour la mise en place et le suivi des ZPR ;
- 2) Renforcer la gestion des ZPR existantes ;
- 3) Mettre en place et entretenir le matériel de balisage des ZPR ;
- 4) Créer des supports d'information et de communication ;
- 5) Sensibiliser les populations à une meilleure gestion des ressources marines ;
- 6) Réaliser des études dans les ZPR notamment sur l'état écologique, les pratiques de pêche et les captures ;

Pour atteindre ces objectifs, deux postes ont été financés par PROTEGE. Un poste d'ingénieur dédié au renforcement de l'équipe ZPR de la DRM, a été recruté sur 3 ans par PROTEGE. Un poste de chargé de communication dédié à la création de supports d'informations et de communication a également été recruté sur 1,5 an. Ces deux agents ont permis le renforcement des capacités et l'atteinte des objectifs.

---

## II. Méthode

---

### II.1. Action 6A.1.2 : Mise en réseau des comités de gestion des ZPR

Afin d'initier la mise en réseau des comités de gestion des ZPR, un atelier territorial a été organisé du 2 au 4 mai 2022 à Tahiti, afin de réunir pour la première fois des représentants de l'ensemble des ZPR de Polynésie française, qu'elles soient dotées ou pas de comités de gestion, et des institutions du Pays. Ont également été invités des acteurs de la gestion des ressources marines qui hésitent à mettre en place des outils réglementaires proposés par le Pays.

Des intervenants membres de réseaux d'aires marines gérées localement de Fidji (Fiji Locally Managed Marine Areas ou FLMMMA), du réseau LMMA International Network et de Hawaii (Kua), du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Calédonie (CEN) et de l'association Lytofishing de Lifou en Nouvelle Calédonie ont également pu participer pour partager leur expérience de la gestion et de la mise en réseau avec leurs pairs de Polynésie française.

L'objectif de cet atelier était de permettre aux participants d'échanger autour des thématiques et problématiques communes telles que la surveillance, le suivi écologique, etc. Il s'agissait également de montrer des exemples de réseau d'aires marines gérées, et de débattre de l'intérêt de mettre en réseau les comités de gestion des ZPR et les modalités de ce réseau potentiel.

Pour les sites pour lesquels aucun comité de gestion n'était alors en place, il était également question de démontrer l'intérêt de cet organe de gestion consultatif que la Direction des Ressources marines souhaite mettre en place pour toutes les ZPR qui n'en sont pas encore dotées. En effet ce n'est qu'à partir de 2015 qu'ils ont été mis en place de manière systématique lors de la création des ZPR.

### II.2. Action 6A.1.3 : Renforcer et développer la gestion des zones de pêche réglementée en Polynésie française

Les projets de ZPR font suite à une demande à la DRM émanant d'une commune, d'une association et/ou d'un groupe de pêcheurs. La demande résulte généralement d'un constat de déclin des captures de pêche, en termes de quantités, de taille et/ou de diversité des espèces pêchées. Une fois adoptées, avec ou sans date d'échéance, les ZPR peuvent faire l'objet de modifications.

La création ou la modification des ZPR implique :

1. La tenue de réunions de travail avec les principales parties prenantes, durant lesquelles elles sont notamment informées sur la réglementation relative aux ZPR, leurs conditions de mise en place et de réussite, les risques à considérer et les expériences des autres îles et communes engagées dans cette démarche de cogestion des ressources récifo-lagonaires ;
2. La réalisation de diagnostics des zones concernées, qu'ils soient scientifiques ou basés sur les connaissances, expériences et les savoirs des pêcheurs ou autres acteurs locaux ;
3. La consultation des populations locales, mise en œuvre notamment par le biais de réunions publiques et de mises à disposition d'un registre de doléances pour recueillir les avis sur les mesures de gestion en projet ;
4. La rédaction des documents administratifs permettant l'adoption des ZPR par le Conseil des Ministres ;
5. La signalisation des zones par la mise en place de matériel de balisage tels que des bouées et des espars ;



6. La création, l'impression et la diffusion de supports de communication, incluant, à titre non exhaustif, des panneaux signalétiques, des affiches et/ou des flyers pour informer la population.

Une fois qu'elles sont créées, le suivi des ZPR est nécessaire à leur bon fonctionnement. Les actions suivantes s'intègrent dans le processus de suivi des ZPR :

- La commande, le suivi et la restitution d'études, telles que des études écologiques principalement faites par des prestataires de service ou par le biais de suivis participatifs assurés par les communautés locales, des études halieutiques, ou encore des études socio-anthropologiques ;
- La tenue de réunions des comités de gestion destinées à identifier les problèmes éventuels, évaluer l'efficacité des mesures de gestion et faire des propositions pour faire évoluer les règles mises en place en cas de besoin ;
- La tenue de réunions ou d'événements publics en cas de prolongation ou modification notamment ;
- La surveillance et le contrôle des zones ;
- L'entretien des dispositifs de balisage ;
- Le suivi des besoins en termes de communication.

Les processus de création, de modification, de suivi des ZPR demandent donc du temps et une présence régulière de la DRM sur le terrain auprès des acteurs locaux afin d'accompagner au mieux les décisions prises en matière de gestion de la pêche.

---

### III. Résultats

---

#### III.1. Action 6A.1.2 : Mise en réseau des comités de gestion des ZPR

L'atelier territorial, financé sur fonds PROTEGE, qui s'est tenu du 2 au 4 mai 2022 (2,5 jours) a réuni 85 personnes :

- 48 participants représentants des ZPR adoptées ou en projet (élus, représentants des comités de gestion et pêcheurs) venant de 19 communes et 14 îles ;
- 6 invités du Pacifique (3 KUA Hawaii, 1 Locally Managed Marine Areas Network International (LMMA), 1 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN), 1 l'association Lyto fishing Nouvelle-Calédonie) qui ont participé en présentiel ;
- 8 personnes du réseau Fiji Locally Managed Marine Areas (FLMMA) des îles Fidji en visioconférence ;
- 7 représentants des institutions de Polynésie française : le Ministère de la culture, de l'environnement et des ressources marines, la Direction de l'environnement (DIREN), la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL), le président de la Commission des ressources marines à l'Assemblée de la Polynésie française, la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique (DAIEP) et le Bureau des Affaires Européennes (BAE) ;
- 15 personnes issues de la DRM, du Comité français de l'UICN et de la CPS pour l'organisation et l'animation de l'atelier ;
- Le ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources Marines, Monsieur Heremoana Mamaatuaiahutapu.

Sur les 21 ZPR en place lors de l'atelier (12 dotées d'un comité gestion et une superficie totale de 63 574 hectares), 18 étaient représentées à l'atelier (86% des ZPR représentées). Pour les 3 ZPR non représentées, la non-participation s'explique par un comité de gestion défaillant pour une zone (motu Nono) et par le fait que

la DRM n'a pas de contact avec 2 sites classés en 1970 et 2003 qui n'ont pas de comité de gestion (Baie du Taaone et lac Maeva à Huahine). A noter également la participation de 5 sites pour lesquels il existait des projets de ZPR en cours ou des mesures de gestion en place n'utilisant pas les outils réglementaires du Pays.

Le pourcentage de ZPR représentées est très satisfaisant. Il reflète l'intérêt croissant porté localement à la gestion des ressources récifo-lagonaires en Polynésie française.

A noter également que des personnes appartenant à d'autres associations locales ont manifesté leur souhait de participer auprès de la DRM. Il n'a malheureusement pas été possible d'accéder à leur demande en raison de la capacité d'accueil de la salle retenue pour accueillir l'atelier.

A l'issue de l'atelier, les participants ont unanimement convenu de l'intérêt de la mise en réseau des comités de gestion des ZPR/Rahui de Polynésie française. Des propositions d'objectifs, de format, d'activités et de nom pour ce réseau ont été formulées. Ainsi, les objectifs proposés ont été regroupés de la manière suivante :

- Se réapproprier et valoriser les valeurs polynésiennes et les savoirs ancestraux ;
- Partager les expériences, les connaissances et les compétences ;
- Préserver les ressources marines, la sécurité alimentaire et la santé de nos lagons pour nos enfants ;
- Te fenua e te miti : revenir à une gestion terre-mer ;
- Connaître et faire connaître les ZPR/Rāhui.

Afin de simplifier et de ne pas dépendre de démarches administratives, la création d'un réseau informel a été proposé dans un premier temps, avec une perspective de se tourner vers un statut associatif à moyen terme. Il a été évoqué la possibilité que ce réseau informel soit géré par le Conseil du réseau, réunissant un représentant par archipel. L'importance des sous-réseaux par archipel a été soulignée par un grand nombre de participants. Les sous-réseaux réuniraient au moins deux représentants de chaque comité de gestion de chaque ZPR/Rāhui de l'archipel, et se réuniraient en fonction de besoins. Il a également été décidé de manière collégiale de poursuivre le travail de réflexion en commençant par la création d'un groupe de travail.

Suite à cet atelier, la DRM a prévu de créer un outil numérique au service du réseau qui fait actuellement l'objet d'échanges au sein de l'administration. Il prendrait la forme d'un site internet et d'une application mobile qui permettraient de soutenir la mise en réseau des comités de gestion de ZPR pour :

- Favoriser la communication au sein des comités de gestion et entre les comités de gestion à l'échelle d'une île, d'un archipel ou du territoire ;
- Offrir un accès à des ressources numériques utiles à la gestion des pêcheries récifo-lagonaires ;
- Informer sur les actualités relatives aux ZPR.

Depuis, d'autres outils ont été mis en place :

- Un outil cartographique en ligne avec géolocalisation, accessible sur ordinateur et mobile, où l'ensemble des zones et les règles qui s'y appliquent sont répertoriées en vue de faciliter l'accès à l'information sur les ZPR :  
<https://polynesie.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=819500f5e03545cb89e0725bf1f00e37> ;
- Un annuaire en ligne a été créé afin que les participants volontaires puissent plus facilement entrer en relation les uns avec les autres ;
- Une formation à la biologie de certaines espèces pêchées et à la gestion des pêcheries lagonaires a été créée et dispensée par un prestataire auprès de personnes participant à la gestion de 8 ZPR adoptées suivantes (Papara, Mataiea, Tautira, Moorea, Mahina, Hiti'a, Tubuai et Puohine) et 1 en cours d'élaboration Tumara'a. 6 sessions de formations de 2 jours ont été dispensées. Les supports pédagogiques et fiches synthétiques de cette formation sont disponibles sur le site internet de la DRM (<http://www.ressources-marines.gov.pf/cdi/formations/formation-gestion-des-peches/>).

A l'initiative de plusieurs membres de comité de gestion de Tahiti et suite à plusieurs réunions de travail pour élaborer les statuts de cette association loi 1901, la création de la **Fédération des ZPR et Rahui du Pays, dénommée « Te Marae Mo'a »** a été actée lors d'un séminaire organisé le 23 octobre 2023 par la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) – Te Ora Naho, la commune de Teva I Uta et le programme Héritage mondial des océans de l'ONG Pew-Bertarelli.

Officiellement créée le 4 décembre 2023, cette association a pour objet de :

- Soutenir la création, la pérennisation, le bon fonctionnement et la réussite des espaces maritimes récifo-lagonaire à vocation de pêche durable ;
- Informer, former, sensibiliser et mobiliser les différents acteurs concernés et le grand public en faveur de la pêche récifo-lagonaire durable ;
- Encourager, valoriser ou mettre en œuvre toute initiative visant à :
- Favoriser la préservation et la restauration des stocks halieutiques ;
- Se réapproprier et valoriser les valeurs culturelles polynésiennes et les savoirs ancestraux ;
- Soutenir le retour à une gestion terre-mer ;
- Étudier pour mieux les connaître les espaces maritimes récifo-lagonaires à vocation de pêche durable ;
- Faire connaître les espaces maritimes récifo-lagonaires à vocation de pêche durable ;
- Fédérer, accompagner et renforcer les capacités des membres des comités de gestion des espaces maritimes récifo-lagonaires à vocation de pêche durable ;
- Favoriser et structurer les échanges et la partages d'expériences entre les membres des comités de gestion et acteurs de la gestion ;
- Promouvoir et favoriser les mesures compensatoires aux activités de pêche ;
- Contribuer à l'application de la réglementions en vigueur.

## III.2. Action 6A.1.3 : Renforcer et développer la gestion des ZPR en Polynésie française

### III.2.i. Evolution du nombre de ZPR

Au 31 décembre 2023, 23 ZPR représentant une superficie totale de 87 290 hectares dont 16 sont dotées d'un comité de gestion ont été adoptées par le Conseil des Ministres sur 14 îles de Polynésie française. Le tableau de l'ensemble des ZPR est reporté en annexe.

**Tableau 1 : Evolution du nombre de ZPR sur la période du projet PROTEGE en nombre, superficie et îles touchées (Source : DRM)**

	31/12/2019	29/02/2022	31/12/2023
Nombre de ZPR*	17	21	23
Nombre de comité de gestion	8	12	16
Superficie des ZPR (en hectares)	24 001	63 574	87 290
Nombre d'île concernée	8	12	14

\* Selon le mode de calcul adopté qui consiste à comptabiliser les initiatives de gestion à l'échelle d'une commune, commune associée ou d'une île gérées par un même comité de gestion pour les sites qui en dispose

Ces chiffres tel que présentés ci-dessus masquent une partie du travail réalisé. En effet, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2023, il y a des ZPR qui ont pris fin, des ZPR qui ont été modifiées et/ou prolongées et d'autres qui ont été nouvellement créées.

Ainsi, durant la période du projet :

9 ZPR (Anaa, Arutua, Hitia'a, Mataiea, Moorea, Papara, Puohine, Tubuai, Ua Huka) ont été créées avec un comité de gestion, et parmi ces ZPR, 4 ont également été prolongées et/ou modifiées (Papara : prolongation et prévision d'ouverture à la pêche ponctuelle en 2024 ; Puohine : prolongation et modifications des mesures de gestion ; Moorea : modification du comité de gestion et rectification d'erreurs matérielles ; Ua Huka : prolongation et proposition pour permettre l'ouverture à la pêche ponctuelle dans la ZPR qui devra être finalisée) ;

3 ZPR créées avant 2020 ont été prolongées et/ou modifiées (Manihi : prolongation et modification des mesures de gestion ; Tautira : extension de la ZPR, ajout de mesures de gestion, prolongation et ouverture ponctuelle en 2023 ; Reao : extension de la ZPR et modification des mesures de gestion) ;

2 ZPR ont pris fin (celle de Pueu et celle de Afaahiti). Pour la ZPR de Pueu, un comité de gestion a été mis en place mais la dynamique liée à cette ZPR s'est essouffée, et malgré des relances de la DRM, la commune n'a pas donné suite à la proposition de reconduction. Pour la ZPR de Afaahiti, le comité de gestion n'a jamais pu être réuni et a donc été défaillant dès le départ. Dans ces conditions, il n'a pas été possible de reconduire cette zone ;

La ZPR de Atimaono, créée en 2019 et à cheval sur deux communes (Papara et Teva I Uta-Mataiea) a été réduite car seule la partie de cette zone située au droit de la commune de Teva I Uta, commune associée de Mataiea n'a pas été reconduite car il y avait eu un engagement de rouvrir la zone au bout de deux ans et qu'il n'a pas été possible de revenir dessus. La zone reconduite côté Papara est comptabilisée dans la ZPR de Papara ;

2 comités de gestion de ZPR ont été mis en place pour des ZPR existantes (ZPR de Manihi et de Mahina). L'objectif à terme est d'avoir toutes les ZPR dotées de comité de gestion. Des discussions pour la mise en place de comité de gestion pour les ZPR de Rangiroa et Faa'a-Moana Na'ina'i ont été amorcées.

1 comité de gestion, celui de la ZPR de Punaauia a vu sa composition évoluer, et a été modifié afin que le Maire de la commune soit président du comité et que les pêcheurs soient mieux représentés.

Pour les autres ZPR (Arue, Faa'a, Lac Maeva, Mataiva, Pirae, Rangiroa, Tatakoto, Tetiaroa et Teva I Uta) il n'y a eu aucune modification réglementaire. Toutefois, certaines de ces ZPR ne nécessitent pas d'action particulière de la part de la DRM car elles avaient pour objectif de régler des conflits d'usage et que cet objectif est atteint. Il s'agit des ZPR de Arue, Pirae et Teva i Uta, qui n'ont pas de comité de gestion à l'heure actuelle et pour lesquelles, la mise en place de cet organe de gouvernance est moins prioritaire. Des discussions sont en cours avec les communes de Faa'a et Rangiroa pour la mise en place d'un comité de gestion pour ces deux ZPR. Ces comités de gestion devraient être mis en place en 2024. Concernant la ZPR de Mataiva, le dossier d'extension et de modification de cette ZPR a été transmis au Conseil des Ministres fin 2023 et il devrait être adopté début 2024. Pour la ZPR de Tetiaroa, il a été possible de réunir le comité de gestion. Les travaux sur cette ZPR ont toutefois été impactés par les élections municipales qui ont dû être refaites, ce qui a rompu la dynamique qu'il avait déjà été difficile de relancer. Pour celle du Lac Maeva à Huahine, il y a eu des échanges avec la commune pour la mise en place de support de communication. Cette île favorise actuellement la mise en place de règles communautaires (rahui) et n'a pas souhaité pour le moment que les différents rahui mis en place soient adoptés par un arrêté en Conseil des ministres. Toutefois, elle a demandé à la DRM de réaliser un audit des différents rahui en place qui devrait être réalisé au premier semestre 2024. Enfin pour celle de

Tatakoto qui est axée sur la ressource en bénitiers, il n'y a pas eu de travaux mais la DRM souhaite proposer la mise en place d'un comité de gestion pour recréer une dynamique.

Pour aboutir aux résultats présentés ci-dessus, il a fallu animer des réunions des différents comité de gestion ; tenir des réunions publiques et se déplacer dans les îles. Entre 2020 et 2023, 107 déplacements ont été réalisés, dans 23 localités différentes (île ou commune).

### III.2.ii. ZPR en projet

Durant le projet PROTEGE, la DRM a apporté une assistance technique pour la mise en place de mesures de gestion sur les sites suivants : Huahine, Tahaa, Tumaraa à Raiatea, Faaite, Tikehau, et la communauté de communes des îles Marquises ou CODIM.

Sur l'île de Huahine, plusieurs associations se sont montées et travaillent sur la mise en place de Rahui. La commune associée de Tefarerii a pu bénéficier de l'assistance technique de la DRM et des échanges ont eu lieu avec l'association A Ti'a Matairea qui aide les associations à mener à bien leur projet. L'outil ZPR a été présenté à la commune qui a demandé une mission d'assistance technique programmée au premier semestre 2024 afin de réaliser un audit sur la pratique du Rahui et la possibilité d'intégrer cette coutume parmi les dispositifs en vigueur.

A Taha'a, un projet de ZPR a été élaboré durant le programme INTEGRE. La nouvelle équipe municipale a été informée et elle n'a pas souhaité donner suite. La DRM travaille avec Taha'a pour la gestion des parcs à poissons.

A Tumaraa sur l'île de Raiatea, un projet de ZPR a pu être finalisé en collaboration avec la commune et des parties prenantes locales très impliquées dans le processus d'élaboration du zonage et des règles. Chaque commune associée composant cette commune au nombre de 4 a travaillé et fait ces propositions. Le challenge a été d'harmoniser les règles et d'apporter des connaissances sur la biologie des espèces afin d'adapter les mesures de gestion en vue d'une meilleure efficacité (exemple période d'interdiction insuffisante par rapport au cycle biologique de l'espèce considérée). Entre février et août 2023, une étudiante en stage M2 s'est rendue à Raiatea afin de mener une évaluation des mesures de gestion pour une exploitation durable des pāpā'a (crabes verts) sur l'île de Raiatea. En décembre 2023, la phase de consultation de la population via la mise en œuvre d'un registre pour recueillir les doléances de la population s'est achevée. Compte tenu du peu de retour, il a été décidé de programmer une dernière série de réunion d'information pour permettre à la population de prendre connaissance du projet et de s'exprimer dessus. Ces réunions sont prévues début 2024 et le projet de ZPR de Tumaraa devrait être adopté au premier semestre 2024.

A Faaite, la DRM a rencontré la commune au sujet de leur projet de ZPR qui nécessite une prise en compte de la gestion des parcs à poissons qui posent problème au niveau de la passe. Les travaux ont peu avancé depuis 2021 et ils doivent être relancés à la demande de la commune.

A Tikehau, il y a eu également des discussions pour la mise en place de mesures de gestion qui n'ont pas avancé depuis 2022 en raison des moyens humains limités qui n'ont pas permis de réaliser la mission prévue en 2023.

Enfin la Communauté de communes des îles Marquises souhaite travailler à la mise en place de mesures de gestion dont des ZPR sur l'ensemble de l'archipel. De nombreux échanges ont eu lieu, l'outil ZPR a été présenté aux Maires des différentes îles et un plan d'action a été élaboré en 2021. Compte tenu du planning chargé du

côté de la DRM et côté CODIM, ce plan n'a pu être mis en œuvre. Pour donner suite à la demande de la CODIM, une opportunité de financement du Fonds vert a pu être saisie pour recruter un prestataire qui sera chargé de consulter la population de l'archipel sur les mesures de gestion qu'ils souhaitent mettre en place. En parallèle des études socio-anthropologique et halieutique sur la ressource langoustes, espèces à forte valeur commerciale et patrimoniale, vont être lancées pour permettre de mettre en place une gestion efficace et adaptative de cette ressource. Pour la partie consultation de la population, un appel d'offre a été lancé en 2023 et le prestataire sera recruté début 2024 pour commencer les travaux dans la foulée. Pour les études sur la ressource langoustes des discussions sont en cours pour trouver un partenaire scientifique avec qui collaborer. Elles seront lancées en 2024.

### III.2.iii. Balisage, signalétique et communication

Entre 2020 et 2023, des travaux importants ont été réalisés afin de doter les ZPR de dispositifs de balisage et signalétique, nécessaires à leur identification. Sur la période, les investissements relatifs aux installations de dispositifs de balisage s'élèvent à environ 20 M F CFP, PROTEGE a pris en charge environ 3,4 M F CFP.

8 ZPR ont fait l'objet de travaux de balisage dont Puohine, Mataiva, Arutua, Papara, Mataiea, Ua Huka, Hitia'a et Tubuai. Le balisage de la ZPR de Moorea a débuté fin 2023 et il sera achevé en 2024. L'ensemble des ZPR est balisé à l'exception de 3 ZPR dont celle de Teva I Uta qui n'en nécessite pas au regard des règles en place et du fait qu'elle occupe l'ensemble de l'espace lagonaire situé au droit de cette commune, et les ZPR du Lac Maeva et de Arue qui bénéficient de limites naturelles. Des actions d'entretien des dispositifs de balisage ont également été assurées et certains matériels ont dû être remplacés en raison de l'usure ou de détériorations d'origine humaine.

Entre 2020 et 2023, la présence d'un chargé de communication dédié à la communication et à la visibilité des ZPR, financé sur fonds PROTEGE, a permis la création d'une grande quantité de contenu :

- 1 brochure (ou « atlas des ZPR ») a été mise en page, et est actuellement en phase de finalisation
- 29 panneaux signalétiques ont été conçus et installés auprès des ZPR, des déclinaisons en panneaux mer, posters et flyers ont été réalisés pour certaines ZPR (dont 7 posters signalétiques pour la ZPR de Moorea)
- 1 affiche sur les espèces marines et d'eau douce réglementées en Polynésie française a été conçue et distribuée sous différents formats (flyer, A1, A2, A5, papier ou bache)
- 1 affiche sur les engins et les techniques de pêche réglementées en Polynésie française a été conçue (en cours de validation)
- 1 flyer sur les tailles minimales de vente des poissons sur l'île de Moorea a été conçu et distribué

Les supports sont accessibles en ligne :

<https://www.ressources-marines.gov.pf/cdi/panneaux/>

<https://www.ressources-marines.gov.pf/cdi/posters/>

### III.2.iv. Actions de surveillance et contrôle

10 opérations de contrôle ont été menées entre 2020 et 2023, et sont reportées dans le tableau suivant. La cellule CGP pêche lagonaire possède cinq agents assermentés et uniquement un dédié au ZPR, ce qui explique qu'il y ait si peu de contrôle.

**Tableau 2 : Opérations de contrôle menées par la DRM (Source : DRM)**

Date	Zone	Infraction(s) relevée(s)
2 <sup>ème</sup> semestre 2020	3 missions de contrôle (Atimaono, Patere et Tautira)	0 infraction
2021	0 contrôle (restrictions sanitaires)	-
31/05-01/06/2022	1 mission de contrôle Tautira	0 infraction
17/11/2022	1 mission de contrôle Tautira	1 infraction
08-09/12/2022	Contrôle des espèces réglementées au débarquement d'une goélette à Papeete	Une centaine de produits saisis (langoustes et cigales grainées et sous taillées interdites à la pêche)
01/10/2022	Arutua	1 infraction (pêche au fusil dans une zone complètement interdite à la pêche)
16-17/03/2023	Tautira	0 infraction
28/10/2023	Arutua	0 infraction

Des contrôles non planifiés ont également pu être menés sur dénonciation (vente de produits réglementées dans les magasins ou restaurants durant une période où leur commercialisation était interdite, exposition de produits dont la taille est inférieure à la taille minimale de capture ou durant la période où leur commercialisation était interdite sur les réseaux sociaux).

### III.2.v. Diagnostics et études

Durant le programme PROTEGE, les études reportées dans le tableau ci-après ont été réalisées ou initiées. Elles visent à évaluer les mesures de gestion en place, à mieux connaître les ressources, les pratiques de pêche ou les pêcheurs et ont pour objectif de permettre une gestion adaptative.

La documentation relative à ces études peut être accessible sur demande à la DRM.

Tableau 3 : Etudes menées pendant le projet PROTEGE (Source : DRM)

ZPR	Période	Objet	Auteur(s)
Puohine	2021	Pêche expérimentale des crabes verts pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion adoptées et comptage des bénitiers	DRM et pêcheurs locaux
Papara	2021	Etude écologique des ZPR Patere et Atimaono	Fenua Environnement-Cmoana Consulting
Punaauia	2022	Recensement des pêcheurs de Punaauia, étude de leurs pratiques de pêche et de leurs propositions en termes de gestion	Jean Wencelius
Ile de Apataki (pas ZPR)	2023	Evaluation de stock d'holothuries sur l'atoll d'Apataki	Creocean
Rangiroa - Arutua	2023	Etude anthropo-halieuistique des pêcheries des atolls de Rangiroa et Arutua	EPHE
Puohine	2023	Evaluation des mesures de gestion pour une exploitation durable des crabes verts à Raiatea	Césarine Ambroise
Puohine	2020 (juillet)	Pêche expérimentale des crabes verts pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion adoptées	DRM et pêcheurs locaux
Moorea	2020 (S2)	Suivi annuel des AMP de Moorea	IRCP
Papara	2020 (S2)	Formation du comité de gestion au suivi participatif de l'état écologique de leur zone	Rahui Center
Moorea	2021 (S1)	Etude de l'évolution des peuplements ichthyologiques et benthiques des AMP de Moorea de 2004 à 2020	Cmoana Consulting
Tahiti	2021-2022	Etude de la pêche des post-larves de gobiidés en Polynésie française : la pêcherie de ina'a sur l'île de Tahiti	Ichtyo Pacific et Société Française d'Ichtyologie
Polynésie française	2022-2023	Elaboration d'un outil de suivi participatif de l'environnement marin pour la pêche lagunaire	C2O Pacific
Tahiti et Moorea	2022-2025	Modélisation participative et gestion halieuistique des socio-écosystèmes lagunaires (MODELAG)	EPHE
Reao	2023-2024	Etude des poulpes et napoléons de l'atoll de Reao	Programme GAIA
Rangiroa	2023-2025	Etude des déplacements et comportements de migration pour la reproduction des becs de cane <i>Lethrinus olivaceus</i> de l'atoll de Rangiroa	The Nature Conservancy
Punaauia, Mahina et Tetiaroa	Fin 2021	Etude des peuplements ichtyo-benthiques des ZPR de Punaauia, Mahina et Tetiaroa	Creocean

Les études surlignées en orange ont été financés sur fonds PROTEGE à travers le contrat de service passé entre la DRM et la CPS, ou via des contrats directs entre la CPS et le prestataire.



---

## Conclusions et Perspectives

---

Le projet PROTEGE a permis de dynamiser la mise en place, la gestion et la mise en réseau des Zones de Pêche Règlementée (ZPR) en Polynésie française. Grâce à un appui humain, matériel et financier, la DRM a vu ces capacités d'intervention augmenter entre 2020 et 2023 (4 ans).

La DRM a renforcé l'implantation de la cogestion des ressources récifo-lagonaire, avec des créations, des modifications et le suivi des ZPR. Au 31 décembre 2019, on dénombrait 17 ZPR réparties sur 8 îles de Polynésie française et représentant une superficie totale de 24 001 hectares. Quatre ans plus tard, au 31 décembre 2023, 23 ZPR représentant une superficie totale de 87 290 hectares dont 16 sont dotées d'un comité de gestion sont recensées sur 14 îles de Polynésie française. Chaque nouvelle ZPR entraînant l'installation de dispositifs de balisage, 8 ZPR ont fait l'objet de travaux de balisage entre 2020 et 2023. De nombreux supports de communication (flyers, affiches, panneaux de signalétique) ont également été conçus afin de mieux connaître et visibiliser les ZPR.

En parallèle, le travail de mise en réseau a porté ses fruits. Suite au premier atelier territorial réunissant les comités de gestion, ZPR et Rahui, des 5 archipels de Polynésie française, les participants ont unanimement convenu de l'intérêt de la mise en réseau des comités de gestion des ZPR/Rahui de Polynésie française. En octobre 2023, un an après l'atelier, la Fédération des ZPR et Rahui du Pays, dénommée « Te Marae Mo'a » a officiellement créé ce réseau. L'objectif de cette fédération est de promouvoir la création, la pérennisation et le fonctionnement d'un réseau polynésien des comités de gestion et des associations en charge de la gestion d'aires marines gérées ou protégées telles que les ZPR, Rāhui, AMG, AMP.

### Quelles perspectives ?

En 2024, l'objectif de la DRM est de poursuivre son accompagnement auprès des comités de gestion des ZPR. Il est prévu de fournir un accompagnement technique à la Fédération Te Marae Mo'a s'ils en expriment le besoin. La DRM prévoit également de poursuivre les démarches pour élaborer un outil numérique à leur service. Cette procédure impliquera :

- la validation du cahier des charges par l'ensemble des services du Pays impliqués ;
- la mise en concurrence des sociétés candidates pour la prestation ;
- le suivi du développement de l'outil et de la conception de son manuel d'utilisation ;
- la mobilisation de représentants de comités de gestion pour valider la prise en main de l'outil ;
- la diffusion de l'outil auprès des membres du comité de gestion et leur accompagnement à sa prise en main.

Des formations à la biologie des espèces pêchées et à la gestion des pêcheries lagunaires sont également à délivrer à destination des comités de gestion n'ayant pas pu en bénéficier durant l'année 2023. Le comité de gestion des ZPR de Punaauia a déjà exprimé son besoin en la matière. Les supports de formation et fiches synthétiques, déjà mises en ligne sur le site internet de la DRM, seront également diffusés aux différents comités de gestion de ZPR en cas d'opportunité (réunions ou missions).

La DRM travaille actuellement sur plusieurs projets de classements de ZPR ou de modifications de classement :

- Punaauia : consultation de la population pour la modification des mesures de gestion de la pêche qui s'appliquent dans les 3 ZPR
- Faaa : mise en place d'un comité de gestion
- Tumara'a : classement
- Mataiva : reconduction et modification des mesures de gestion de la pêche

- Anaa : reconduction ou échéance des mesures de gestion de la pêche dans la ZPR
- Tikehau : accompagnement pour la mise en place de mesures de gestion de la pêche
- Tubuai : modification des mesures de gestion de la pêche de la ZPR et de son zonage extérieur
- Huahine : accompagnement pour la mise en place de mesures de gestion de la pêche
- Pukarua : accompagnement pour la mise en place de mesures de gestion de la pêche
- Ua Huka : reconduction de la ZPR et modification des mesures de gestion de la pêche qui s’y appliquent
- Marquises : suivi de la prestation d’accompagnement à l’élaboration d’un plan de gestion de la pêche récifale aux îles Marquises. Une étude relative aux stocks de langoustes des îles Marquises sera par ailleurs lancée en 2024.

En parallèle, les travaux de balisages se poursuivront. Les travaux de re-balisage des ZPR de Ua Huka se dérouleront courant 2024. Les installations des dispositifs de balisage des ZPR de Moorea, Reao et Tumara’a ont prévues. Les états des lieux et entretiens le cas échéant des dispositifs de balisage des ZPR de Tahiti, Moorea, Puohine, Tubuai sont prévus. Afin de réaliser ces travaux d’installation et d’entretien du balisage des ZPR, des acquisitions de matériel seront réalisées. En termes de signalétique, il est prévu de poursuivre la création des visuels et l’impression des supports de communication pour toutes les ZPR en vigueur selon les besoins exprimés, et pour chaque ZPR nouvellement mise en place ou modifiée, et les diffuser sur les réseaux de la DRM.

Afin de veiller au bon respect des mesures de pêches des ZPR, la DRM prévoit un contrôle par an sur Tahiti et Moorea, selon les disponibilités des agents contrôleurs et des moyens de contrôle (ex : navires). Les contrôles dans les îles autres que Tahiti et Moorea seront faits durant les missions annexes (ex : suivi de la ZPR ou contrôle des parcs à poissons).

A la fin de PROTEGE, les deux ingénieurs qui ont été recruté successivement sur fonds PROTEGE (2020-2021 et 2022-2023) poursuivent de près ou de loin leurs travaux dans le secteur des ressources marines en Polynésie. La première a commencé une thèse sur la modélisation participative et gestion halieutique des socio-écosystèmes lagunaires. La seconde est lauréate du concours de la fonction publique territoriale et désormais chargée de pêche hauturière. Un poste d’agent non titulaire en charge de la pêche lagunaire a été créé afin de renforcer la cellule DRM en charge des ZPR et un poste de contrat volontaire de développement (CVD) a été crée afin de continuer les travaux de communication sur les ZPR. Ces deux postes ont une durée d’un et trois ans, et permettront à la DRM de poursuivre la dynamique amorcée pendant PROTEGE.

---

## IV. Annexe

---

### **ANNEXE 1 : Tableau de l’ensemble des ZPR de Polynésie française au 31 décembre 2023**

N°	Année de classement	Ile	Commune	Nom de la ZPR	Sous-zone	Texte de classement	Comité de gestion	Superficies en Ha	Date de fin
1	2018	Tahiti	Tairapu Est	ZPR de Tautira	Tahunatara	Arrêté n° 1204/CM du 12/07/2018 modifié par arrêté n°39 CM du 15/01/2021 modifié par arrêté n°2922 CM du 29/12/2022 modifié par arrêté n°350 du 09/03/2023	Oui	264,9	15/03/2027
	2020				Vaionifa			94,4	
	2020				No Tautira			2 835,2	
2	2016	Tahiti	Punaauia	ZPR de Atehi		Arrêté n° 208/CM du 29/02/2016 modifié par arrêté n°433/CM du 22/03/2019 modifié par arrêté n°2403/CM du 17/11/2022	Oui	83,4	-
		Tahiti	Punaauia	ZPR de Tata'a				136,3	-
		Tahiti	Punaauia	ZPR de Nuuroa				212,2	-
3	1997	Tahiti	Mahina	ZPR Baie de Muriavai		Arrêté n° 76/CM du 23/01/1997 et Arrêté n° 358/CM du 26/03/2015 abrogés par arrêté n°1085/CM du 07/07/2023	Oui	75,0	-
	2015	Tahiti	Mahina	ZPR Hotu ora				44,0	-
4	2007	Tahiti	Arue	Baie de Matavai		Arrêté n° 768/CM du 4/06/2007	Non	143,4	-
5	2006	Tahiti	Faa'a	Moana Na'ina'i		Arrêté n° 804/CM du 01/08/2006	Non	61,6	-
6	2003	Tahiti	Pirae	Baie du Taaone		Arrêté n° 1813/CM du 09/12/2003	Non	56,4	-
7	2015	Tahiti	Teva i uta	Pas de nom		Arrêté n° 434/CM du 17/04/2015	Non	2 225,2	-
8	2014	Tetiaroa	Arue	ZPR Nord et Sud		Arrêté n° 952/CM du 26/06/2014	Oui	1 755,0	-
								1 651,0	-
9	2004	Tatakoto	Tatakoto	Hopue		Arrêté n° 388/CM du 20/10/2004 modifié par arrêté n°1171 CM du 21 juillet 2017	Non	58,9	-
	2014	Tatakoto	Tatakoto	Kivakiva Tekoroa				0,5	-
	2014	Tatakoto	Tatakoto	Pokego				0,4	-
	2014	Tatakoto	Tatakoto	Tahuna Arearea				0,8	-
10	2016	Reao	Reao	ZPR de Reao	9 cf arrêté	Arrêté n° 238/CM du 04/03/2016 abrogé Arrêté n° 2058/CM du 10/11/2023	Oui	6 975,0	Variable selon les mesures de gestion
11	2015	Rangiroa	Rangiroa	Te Roto Uri		Arrêté n° 1688/CM du 02/11/2015	Non	17 896,2	-
				Fa'ahotu	FG HC				-

12	2017	Manihi	Manihi	ZPR de Manihi	A	Arrêté n° 1421/CM du 21/08/2017 modifié par arrêté n° 2478/CM du 24/11/2022	Oui	561,0	31/12/2027	
					B					
					C					
					D					
					E					
13	1970	Huahine	Maeva	Lac Maeva		Délibération n° 70-50 du 18/06/1970	Non	382,6	-	
14	2018	Mataiva	Rangiroa	6 zones (passe + tous les hoa)	-	Arrêté n° 2964/CM du 31/12/2018	Oui	1 035,2	08/01/2024	
15	2021	Tahiti	Papara	Atimaono		Arrêté n°3064/CM du 24/12/2021 modifié par arrêté n°2205/CM du 01/12/2023	Oui	377,0	31/12/2027	
	2020	Tahiti	Papara	Patere		Arrêté n° 66/CM du 16/01/2020		315,9	31/12/2027	
16	2020	Raiatea	Taputapuatea	Puohine		Arrêté n° 67/CM du 16/01/2020 modifié par Arrêté n° 3065 CM du 24/12/2021	Oui	776,1	31/12/2026	
17	2020	Ua Huka	Ua Huka	2 zones Tokatai et Teuaua		Arrêté n° 215/CM du 27 février 2020 modifié par Arrêté n° 2479 CM du 27/12/2023	Oui	151,2	31/12/2025	
18	2020	Anaa	Anaa	île		Arrêté n° 868/CM du 26 juin 2020	Oui	13 861,0	01/04/2024	
19	2020	Arutua	Arutua	Roren		Arrêté n° 1721/CM du 30/10/2020	Oui	19 020,3	31/12/2025	
20	2022	Tahiti	Teva I Uta	Mataiea		Arrêté n° 993/CM du 16 juin 2022	Oui	382,0	01/07/2024	
21	2022	Moorea	Moorea-Maiao	Moorea		Arrêté n°1885/CM du 9 septembre 2022	Oui	6 870,0	-	
22	2022	Tubuai	Tubuai	Mahu Matura Ta'ahuaia		Arrêté n°2477/CM du 24 novembre 2022	Oui	10 115,0	31/12/2026	
23	2022	Tahiti	Hitia'a O te Ra	Hitia'a		Arrêté n°2921/CM du 29/12/2022	Oui	244,0	31/12/2027	
								<b>16</b>	<b>87 920</b>	

---

## V. Documentation relative à la mise en œuvre en 2023

---

### Communication :

- Stratégie et plan de communication relatifs au PGEM 2.0 et aux ZPR de Moorea
- Rapport de l'audit pour la communication relative au PGEM 2.0 et aux ZPR de Moorea

### Rapport :

- Rapport final volet anthropologie de l'étude anthropo-halieuétique des pêcheries de Rangiroa et Arutua
- Rapport final volet halieuétique de l'étude anthropo-halieuétique des pêcheries de Rangiroa et Arutua
- Synthèse des recommandations en termes de gestion de la pêche lagonaire issues de l'étude anthropo-halieuétique des pêcheries de Rangiroa et Arutua
- Rapport de l'étude d'évaluation des mesures de gestion pour l'exploitation durable des crabes verts de Raiatea
- Présentation de la restitution de l'étude d'évaluation des mesures de gestion pour l'exploitation durable des crabes verts de Raiatea

### Rapport de mission :

- Rapport de mission pour la restitution à Muriavai de l'étude de recensement des pêcheurs lagonaire de Punaauia
- Rapport de mission pour une réunion avec l'équipe communale de Punaauia
- Rapport de mission pour la finalisation des projets d'arrêtés de reconduction des ZPR de Papara
- Rapport de mission pour une réunion avec le comité de gestion de Papara
- Rapport de mission pour une réunion avec le comité de gestion de Papara
- Rapport de mission pour une réunion avec le comité de gestion de Papara
- Rapport de mission pour une réunion avec le comité de gestion de Mataiea
- Rapport de mission pour une réunion publique à Tautira
- Rapport de mission pour une réunion avec le Maire délégué de Tautira
- Rapport de mission pour une réunion avec les pêcheurs de Hitia'a pour l'étude MODELAG
- Rapport de mission d'installation du balisage de la ZPR de Hitia'a
- Rapport de mission de la préparation de l'installation du balisage de la ZPR de Hitia'a
- Rapport de mission pour la ZPR de Puohine et le projet de ZPR de Tumara'a
- Rapport de mission pour la préparation du balisage du projet de ZPR de Reao
- Rapport de mission pour le suivi de l'installation du balisage de la ZPR de Ua Huka
- Rapport de mission pour le suivi de l'installation du balisage de la ZPR de Tubuai et pour la formation de leur comité de gestion
- Rapport de mission pour la ZPR de Puohine et le projet de ZPR de Tumara'a
- Rapport de mission pour le projet de ZPR de Tumara'a
- Rapport de mission pour l'évaluation des stocks d'holothuries à Apataki

### Autres :

- Compte-rendus des restitutions de l'étude de recensement des pêcheurs lagonaire de Punaauia
- Compte-rendu de la réunion du comité de gestion de la ZPR de Punaauia
- Compte-rendu de la réunion du comité de gestion des ZPR de Ua Huka
- Compte-rendu de la réunion du comité de gestion de la ZPR de Puohine
- Avis de consultation publique pour la reconduction des ZPR de Papara
- Synthèse des consultations publiques pour la reconduction des ZPR de Papara
- Présentation de la restitution des résultats de suivi de l'ouverture de la pêche dans la ZPR de Tautira

